

409 LN 45/42

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS de FER FRANÇAIS  
REGION du NORD  
VOIE et BATIMENTS

INSTRUCTION de SERVICE

NORD - TRAVAIL DR  
Service Centre  
26 NOV 1942  
47 318 bis

V.B. 95a Chap 1 N° 1  
Série : ENTRETIEN

Sous-Série : ENTRETIEN et SURVEILLANCE n° 77

V.B./N. <sup>dm</sup>/<sub>db</sub>

PARIS, le 10 octobre 1942

*Micrite B*  
*(duplicata)*

*Rect*  
*N° 1 du 17. 1. 64*

SURVEILLANCE, ENTRETIEN, VISITE ET EPREUVES  
DES OUVRAGES D'ART ET DES DIVERSES CONSTRUCTIONS

(Date d'application: 1<sup>er</sup> Janvier 1943.)

présente Instruction de Service a pour but de préciser les conditions d'application à la Région du Nord de la Notice Technique - Voie et Bâtiments - Sous-série Entretien et Surveillance n° 16 du 28 Novembre 1941

Elle complète en outre cette dernière sur certains points.

Elle annule et remplace les documents repris à l'annexe ci-jointe.

CHAPITRE I

Surveillance et Visites des Ouvrages d'Art (*Majuscules*)

Article 1 - Visite <sup>annuelle</sup> par le Chef de District

Le Chef de District procédera <sup>chaque année</sup> à la visite de tous les ouvrages d'art (métalliques, béton armé, maçonnerie et bois), quelle qu'en soit l'ouverture. Il note soigneusement <sup>en détail</sup> les points particuliers qui lui paraissent devoir être examinés par le Chef de Section.

Ces visites doivent être mentionnées au rapport hebdomadaire V 1123 et les constatations faites sommairement exposées.

Indépendamment des parties nommément désignées par la Notice Technique n° 16, il procède à la visite ~~des fondations, des maçonneries et d'élevations~~ des bords d'évidement et d'élégissement qui peuvent être le siège d'accidents d'eau d'infiltration ainsi qu'à celle des parafumées. En outre, il s'assure que la chaussée des P.S. est dans un état aussi parfait que possible et provoque, s'il y a lieu, les remises en état nécessaires par les services intéressés.

Visite annuelle <sup>par le chef de section</sup>

Le Chef de Section, assisté du Chef de District, procède, avant le 1<sup>er</sup> octobre, à la visite annuelle de tous les ouvrages d'art et examine plus particulièrement <sup>relevés</sup> les points particuliers ~~relevés~~ mentionnés par le Chef de District dans les rapports où il a été fait allusion ci-dessus.

*Par non*  
*Foraire*  
*Quadrangle*  
*Ouvrages d'art*  
*Epures et vérifications*  
*Travaux des ponts et art*  
*Classification des ponts*  
*6/4 Pontons*  
*Points d'entretien*  
*Programme des travaux*  
*3-5-0*  
*123 Pont*  
*1942*

*1942*

.....

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS de FER FRANÇAIS

REGION du NORD

VOIE et BATIMENTS

V B 75 a Charlotte 7  
INSTRUCTION de SERVICE 26 NOV 1942  
SM

Série : ENTRETIEN

Sous-Série : ENTRETIEN et SURVEILLANCE n° 77

V.B./N.  $\frac{dm}{db}$

PARIS, le 10 octobre 1942

Rectificatif  
N° 1 du 17.1.61

SURVEILLANCE, ENTRETIEN, VISITE ET EPREUVES  
DES OUVRAGES D'ART ET DES DIVERSES CONSTRUCTIONS

(Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 1943)

La présente Instruction de Service a pour but de préciser les conditions d'application à la Région du Nord de la Notice technique - Voie et Bâtiments - Sous-série Entretien et Surveillance n° 16 du 28 novembre 1941.

Elle complète en outre cette dernière sur certains points.

Elle annule et remplace les documents repris à l'annexe ci-jointe (1).

CHAPITRE I

SURVEILLANCE ET VISITES DES OUVRAGES D'ART

Article 1 - Visite annuelle par le Chef de District.

Le Chef de District procède chaque année à la visite de tous les ouvrages d'art (métalliques, béton armé, maçonnerie et bois), quelle qu'en soit l'ouverture. Il note soigneusement les points particuliers qui lui paraissent devoir être examinés en détail par le Chef de Section.

Ces visites doivent être mentionnées au rapport hebdomadaire V 1123 et les constatations faites sommairement exposées.

Indépendamment des parties nommément désignées par la Notice technique n° 16, il procède à la visite des chambres d'évidement et d'élégissement qui peuvent être le siège d'accumulation d'eau d'infiltration ainsi qu'à celle des parafumées. En outre, il s'assure que la chaussée des P.S. est dans un état aussi parfait que possible et provoque, s'il y a lieu, les remises en état nécessaires par les Services intéressés.

Article 2 - Visite annuelle par le Chef de Section.

Le Chef de Section, assisté du Chef de District, procède, avant le 1<sup>er</sup> octobre, à la visite annuelle de tous les ouvrages d'art et examine plus spécialement les points particuliers relevés par le Chef de District et auxquels il a été fait allusion ci-dessus.

.....

(1) En ce qui concerne toutefois les imprimés annulés, ceux portant les n°s V 1332 - V 1334<sup>1</sup> - V 1334<sup>2</sup> - V 1530 - V 1530<sup>1</sup> continueront à être utilisés, jusqu'à épuisement, au lieu et place des imprimés I.F.124 - I.F.125 - I.F.128 visés respectivement aux articles 3 et 13 de l'I.S., mais pas au delà du 31 décembre 1946.

ANNEXE  
à l'Instruction de Service  
Série : Entretien  
Sous-Série : E. et S. n°77  
du 10 octobre 1942

DOCUMENTS ABROGES -

Ordres de Service :

- n° 667 du 18 janvier 1892.- Visite des ouvrages métalliques;
- n° 672 du 1<sup>er</sup> mars 1892.- Visite des ouvrages métalliques - Repères;

Circulaire :

- n° 752 du 29 juin 1891.- Visite semestrielle des ouvrages d'art.

A.M. Tome II

Chap.III.- Ouvrages d'art -

- art.1 (page 37) - Généralités sur la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art;
- art.2 - § 2 (pages 42 à 44) - Visites périodiques (ouvrages en maçonnerie et en béton armé;
- 2 - art.3 - § 1 dernier alinéa (p.47) (Prescriptions administratives) et renvoi (1), pages 47 et 48;
- art.3 - § 3 (pages 52 à 55) - Visites périodiques (ouvrages à tabliers métalliques)
  - A) Prescriptions administratives
  - B) Visites des ouvrages
  - C) Vérification des flèches permanentes.
- art.4 - § 2 (page 57) Visites périodiques (ouvrages en charpente);
- art.5 - (page 58) Ouvrages d'art des embranchements particuliers;
- art.6 - § 6bis (page 64) Dossiers des ouvrages d'art;
- art.6 - § 8 (page 65) Recommandations générales;
- art.6 - § 9 (page 65) Parapets des passages supérieurs;

Chap.IV.- Bâtiments -

- art.1 - § 14 (page 74) Visites des toitures;
- art.3 - § 2 (pages 92 et 93) Epreuves.
- Note circulaire n° 56 du 22 mai 1914 de l'Ingénieur en Chef de l'Entretien - Visite des ouvrages d'art à tabliers métalliques.
- Lettre circulaire à MM. les Ingénieurs de la Voie du 5 décembre 1892 - précisant les conditions de visite des O.A.
- Notes aux I.V. des :
  - 3 juin 1897 - Utilisation d'appareils Bosramier pour les épreuves des tabliers métalliques.
  - 20 juillet 1897 - Visite quinquennale des tabliers métalliques.
- Lettre circulaire à MM. les I.V. du 3 août 1903 - Modifications constatées aux installations accessoires des ouvrages d'art.
- Note circulaire à MM. les I.V. du 28 octobre 1905 - Visite des ouvrages d'art traversés par des tramways électriques.
- Notes aux Ingénieurs et Chefs de Service des :
  - 27 novembre 1907 - Visites périodiques des passerelles métalliques supportant des signaux et des cabines d'enclenchement.
  - 6 juillet 1908 - Visites des ouvrages d'art.
  - 17 avril 1909 - Visites périodiques d'ouvrages d'art situés sur des raccordements particuliers.

Archives V.E.

ANNEXE

S.N.C.F.

VB.N do/G

A détruire après nécessaire fait

RECTIFICATIF N° 1

à l'Instruction de Service  
VB 95 a Chap.1 n° 1 du 10 octobre 1942

"Surveillance, entretien, visite et épreuves des Ouvrages  
d'Art et des diverses constructions"

*avec Ouvrages d'Art  
Épreuves et vérifications  
Visites des ouvrages  
d'Art*

RECEVU  
17 JANV 1961  
G  
6955

PARIS, le 17 janvier 1961

NB

Distribution
VB
---
1
) 20-21-22-25
31-32
41-41bis-42-43-43bis
44

La notice Technique VB 95 a Chap.1 n° 1  
du 31 décembre 1958, annulant et remplaçant  
le tirage du 28 novembre 1941, permet d'annuler  
l'Instruction de Service VB 95 a Chap.1 n° 1 du  
10 octobre 1942.

En conséquence, celle-ci doit être retirée  
des collections et être rayée du répertoire des  
instructions.

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments,

GEAIS